

GROUPE DIFFUSION PLUS
Société Anonyme
Au capital de 1.820.940 euros
Siège Social : Hameau de Caër
27930 NORMANVILLE
333 500 346 R.C.S. EVREUX

AVIS D'ACHAT

Les actionnaires sont informés que l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2010 a autorisé le conseil d'administration à réduire le capital social de la Société d'un montant nominal maximum de 391.977,30 euros par voie d'achat d'un nombre maximum de 237.562 actions, suivi de leur annulation.

À cet effet, la Société a déposé le 3 mars 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet de note d'information relative à une offre publique de la Société visant ses actions, sous la condition de l'approbation par l'assemblée susvisée des résolutions relatives à l'opération de réduction du capital. L'Autorité des marchés financiers a, en application de la décision de conformité de ladite offre publique en date du 23 mars 2010, apposé le visa n°10-063 sur la note d'information.

La Société procédera en conséquence au rachat des actions qui lui seront présentées dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions (OPRA) réalisée conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce et de l'article 233-1 paragraphe 5 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2010 ayant été déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Evreux le 12 avril 2010 et le délai d'opposition courant à compter de cette date pour une période de vingt jours, les créanciers peuvent former opposition à la réduction de capital jusqu'au 2 mai 2010 à minuit.

Le prix d'achat est fixé à vingt-six euros (26 €) pour chaque action de 1,65 euros de valeur nominale.

Les actionnaires intéressés devront présenter leur demande de rachat dans le cadre de l'OPRA qui est ouverte du 14 avril 2010 au 3 mai 2010. Toutes les demandes de rachat présentées en réponse à l'offre de rachat seront intégralement servies.

Les demandes de rachat dans le cadre de l'OPRA devront être transmises par les actionnaires intéressés au prestataire de services d'investissement habilité, dépositaire de leurs titres, suivant le modèle tenu à leur disposition par ledit prestataire, au plus tard le dernier jour de l'OPRA, étant précisé que ces demandes de rachat pourront être révoqués à tout moment jusqu'à la clôture de l'OPRA, date au-delà de laquelle elles deviendront irrévocables.

Les actions de la Société inscrites au nominatif pur dans les registres de celle-ci devront être converties au nominatif administré pour être apportées à l'offre, à moins que leur titulaire n'ait demandé au préalable la conversion au porteur.

Le règlement du prix des actions rachetées dans le cadre de l'OPRA sera effectué dès que le conseil d'administration de la Société aura constaté le nombre d'actions apportées à l'offre publique de rachat, procédé à leur annulation et constaté le montant de la réduction de capital. La date de règlement fera l'objet d'une publication par NYSE EURONEXT.

La note d'information relative à l'OPRA ainsi que les autres informations relatives à la Société (notamment juridiques, comptables et financières) sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de GROUPE DIFFUSION PLUS (www.diffusionplus.fr) et sur simple demande au siège social de GROUPE DIFFUSION PLUS ou auprès de SOCIETE GENERALE (GLFI/GCM/SEG, 75886 Paris Cedex 18).